

## Obligations légales

Le droit du travail français pose des obligations auxquelles aucune entreprise ne peut déroger dont celle pour tout employeur d'assurer diverses formations relatives à la sécurité des salariés.

Ainsi, une formation pratique et appropriée est indispensable et fait partie intégrante de la politique de prévention en entreprise.

Ces formations sont contraintes par un texte légal imposant leur réalisation à l'employeur et doivent donc être réalisées afin de garantir à chaque entreprise la sécurité de ses salariés.

Nos formations ont pour objectif de permettre à chaque entreprise de réaliser les formations auxquelles elles sont légalement tenues et ainsi d'améliorer la sécurité de l'environnement de travail de vos salariés.

Nous proposons des formations sur mesure et adaptées aux besoins particuliers de chaque entreprise. Ces formations se déroulent au sein de votre entreprise.

Nos formations sont accessibles à partir de 400 € HT par jour en intra-entreprise (Les prix indiqués peuvent varier en fonction du nombre de stagiaires et des frais de déplacement).

**NOTE** : *Si vous, ou l'un(e) de vos salarié(e)s, est une personne en situation de handicap, merci de contacter notre référent handicap, Madame Edwige GARACHON à l'adresse mail suivante en précisant en objet « RQTH Guidactive » : e.garachon@gmail.com*

**MAJ: Nov 2021**